



Saint-Laurent
d'Arce

FICHE D'INSCRIPTION MAIRIE

Rentrée scolaire 2024-2025

NOM DE L'ENFANT :

PRÉNOM : **SEXE :** M F

DATE DE NAISSANCE :/...../..... **lieu de naissance :**

1 Civilité parent 1 Monsieur Madame

NOM DE FAMILLE : **PRENOM :**

ADRESSE :

.....

DATE DE NAISSANCE ___/___/___ **E-mail :**@

Maison : ___/___/___/___/___ **Portable:** ___/___/___/___/___

LIEN DE PARENTE : Père Mère Beau-père Belle-mère Tuteur ou autre :

2 Civilité parent 2 Monsieur Madame

NOM DE FAMILLE : **PRENOM :**

ADRESSE :

.....

DATE DE NAISSANCE ___/___/___ **E-mail :**@

Maison : ___/___/___/___/___ **Portable:** ___/___/___/___/___

LIEN DE PARENTE : Père Mère - Beau-père - Belle-mère - Tuteur ou autre :

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE :

M., Mme lien de parenté Tél ___/___/___/___/___

M., Mme lien de parenté Tél ___/___/___/___/___

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT

M., Mme lien de parenté Tél ___/___/___/___/___

M., Mme lien de parenté Tél ___/___/___/___/___

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PHOTOGRAPHIE, VIDÉO ET PUBLICATION

J'autorise la collectivité à prendre des photos ou vidéo de mon enfant, (dans le cadre des activités périscolaires), et à les publier (affichage dans l'école ou sur le site internet de la mairie, hors réseaux sociaux).

Je n'autorise pas à prendre des photos ou vidéo de mon enfant et à les publier.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Nom du médecin traitant :

Adresse et n°de téléphone

Autorisation d'urgence :

J'autorise, en cas d'urgence, à hospitaliser mon enfant à l'hôpital ou clinique la plus proche :

OUI NON

Allergies : OUI NON

Si oui, précisez :

Contre-indication à la pratique d'une activité sportive : OUI NON

Si oui, précisez :

Garde alternée : OUI NON

Si oui, précisez la répartition de garde de votre enfant pour le paiement de la cantine et de l'accueil périscolaire.....

Assurance extra-scolaire :.....

N°..... (Merci de joindre votre attestation d'assurance 2024-2025 au plus tard 15 jours après la rentrée scolaire)

INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE

❖ Conditions d'accès et modalités d'inscription et d'annulation

Toute fréquentation à l'accueil périscolaire nécessite obligatoirement une réservation pour l'inscription à la semaine via le PORTAIL BL CITOYEN (adresse URL : portail.berger-levrault.fr/MairieStLaurentdArce33240/accueil)

Les familles dont les deux parents travaillent sont **prioritaires**. Pour accéder à l'accueil périscolaire, **un justificatif de travail** des deux parents peut être demandé.

➤ Inscription Accueil Périscolaire

Il sera nécessaire d'effectuer des réservations pour l'inscription de votre enfant en précisant les matins et/ou après-midis des jours exacts où vous souhaitez qu'il soit accueilli. Les réservations devront être saisies au plus tard **le dimanche minuit** pour la semaine d'après en vous connectant sur votre espace personnel sur le portail citoyen.

Pour les inscriptions de « **dernière minute** », c'est-à-dire pour la semaine en cours, vous devez contacter la directrice de l'accueil périscolaire via le numéro de téléphone **(07.76.84.85.91)** ou par mail (periscolaire@saintlaurentdarce.fr).

➤ Annulation Accueil Périscolaire

La demande d'annulation pour l'accueil périscolaire peut être réalisée **avant le dimanche minuit** pour la semaine d'après via le portail **BL CITOYEN**.

Les annulations en cours de semaine doivent être faites **par écrit** et ce avec les modalités suivantes :

- Adresser un message écrit (SMS) au numéro de téléphone de l'accueil 07.76.84.85.91
- Envoyer un mail au periscolaire@saintlaurentdarce.fr
- Ou signer une fiche directement à l'accueil lors de votre prochain passage.

ATTENTION :

- Si l'enfant n'est pas présent à l'accueil périscolaire et que la réservation n'est pas annulée, **la plage horaire complète (7h00-8h30 et/ou 16h30-18h30/19h00) sera facturée.**
- **Le vendredi soir, l'accueil périscolaire se termine à 18h30 et non 19h.**

Pour les réservations de l'accueil périscolaire, nous tenons à vous informer que les créneaux horaires de 17h00 et 17h30 correspondent :

- pour 17h00 : ce créneau concerne les enfants qui participent à l'APC (activités pédagogiques complémentaires)
- pour 17h30 : ce créneau concerne les enfants qui participent à l'Orchestre à l'école.

En conséquence un seul choix en réservation pour l'accueil périscolaire de l'après-midi doit être fait.

L'enfant assistera à l'accueil périscolaire :

- OUI**
- NON**
- OCCASIONNELLEMENT**

Cette inscription est obligatoire afin que votre enfant puisse être accueilli. Elle implique impérativement l'acceptation d'un règlement, dont un exemplaire sera remis à vos enfants qui participent à l'accueil périscolaire. Ce règlement doit nous être retourné signé par toutes les parties concernées. A noter qu'il est consultable sur le site internet de la Mairie.

Afin de compléter au mieux votre dossier pour la facturation de la cantine-accueil périscolaire, compte tenu des informations déjà saisies, pourriez-vous nous indiquer quel est le mode de communication choisi en cochant la case qui vous convient :

Nom et prénom des parents (indiquer en Parent 1 le parent qui prend en charge les factures) :

Parent 1 : Parent 2 :

Adresse mail : Adresse mail :

Nom et prénom de l'enfant : classe

	Mode de réception	
	mail	courrier
Factures		
Informations utiles		

Sans réponse de votre part, le choix de communication par défaut sera le mail.

Régime : CAF MSA SNCF AUTRES

A remplir impérativement *

*Quotient familial : *N°:.....

Allocataire :

Afin que mon quotient CAF soit actualisé en début d'année civile :

j'autorise les agents du guichet unique à consulter les données de mon compte allocataire de la CAF afin de déterminer le tarif des prestations

je n'autorise pas les agents du guichet unique à consulter les données de mon compte allocataire de la CAF afin de déterminer le tarif des prestations

N° de sécurité sociale dont l'enfant est rattaché :

Est-ce que les deux parents travaillent : OUI NON

Lieu de travail et horaires de travail:

- parent 1.....

- parent 2.....

Tarifs : (sous réserve de modifications)

- QF inférieur à 800 :1,20 € de l'heure
- QF compris entre 800 et 1300 : 1,40 € de l'heure
- QF compris entre 1300 et 2000 : 1,80 € de l'heure
- QF supérieur à 2000 : 2,00 € de l'heure

Toute demi-heure entamée est due.

A défaut de justificatif, le tarif maximum est appliqué.

En cas de factures impayées, la collectivité se réserve le droit de ne pas accepter ou refuser l'enfant à l'accueil périscolaire sans régularisation des paiements.

RESTAURANT SCOLAIRE

L'organisation du service de restauration scolaire est placée sous la responsabilité de la Mairie.

L'inscription de votre enfant au restaurant scolaire est facultative. Elle implique impérativement l'acceptation d'un règlement.

Tarifs : (sous réserve de modifications)

- Maternelle : 2,50 euros
- Élémentaire : 3,00 euros
- Adulte : 6,00 euros

La facturation de l'accueil périscolaire et de la cantine est effectuée en fin de chaque mois, en fonction de la présence de votre enfant.

➤ **Choix du mode de paiement :**

- Espèces ou Chèque (à l'ordre de : **régie recettes multiservices**)
- Carte bancaire
- Prélèvement (**penser à fournir un RIB**)

ATTENTION : les tarifs de l'accueil périscolaire et de la cantine sont susceptibles d'être modifiés pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Afin de procéder à **l'inscription de votre enfant**, merci de joindre au dossier les documents suivants :

- Numéro allocataire CAF (composé de 7 chiffres)
- Livret de famille (pour les nouvelles inscriptions uniquement)
- Justificatif de domicile (si différent de l'année scolaire 2023-2024)
- Carnet de santé (vaccinations) pour les nouvelles inscriptions uniquement
- Attestation assurance scolaire et extra-scolaire 2023-2024 (à fournir dès que possible)

Je soussigné (e) responsable légal(e)
de l'enfant..... déclare
exacts tous les renseignements portés sur cette fiche.

La présente fiche est à déposer en mairie, dûment complétée, impérativement

- **avant le 20 avril 2024 pour les maternelles PS**
- **avant le 15 juin 2024 pour tous les autres**

St Laurent d'Arce, le

Signature des parents ou tuteurs légaux

En validant le formulaire, vous consentez à ce que la mairie de Saint Laurent d'Arce traite les données personnelles recueillies.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Saint Laurent d'Arce pour la fiche de renseignements d'inscription scolaire. Ces données sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au secrétariat de la mairie.

Conformément au règlement UE2016-679 du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits en contactant :

- Madame Régine RIGAL, agent de liaison et de coordination au sein de la Commune de Saint Laurent d'Arce et/ou
- Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique.